



Politique d'annulation

Politique d'annulation pour une journée de répit individuel ou de groupe

En raison de la petite taille de notre entreprise, les annulations de dernière minute ont des répercussions négatives importantes pour nous. Conséquemment, nous vous demandons de nous aviser le plus rapidement possible si vous devez annuler votre participation à une journée de répit. Aucun frais ne seront exigés si l'annulation est effectuée 72 heures ou plus avant la journée de répit.

Dans le cas d'une annulation effectuée 48 heures ou plus avant la journée de répit: Des frais d'annulation correspondant à 50% du tarif prévu vous seront facturés.

Dans le cas d'une annulation effectuée à moins de 48 heures avant la journée de répit ou d'une absence non signalée : Des frais d'annulation correspondant à 100% du tarif prévu vous seront facturés.

Politique d'annulation et d'absence pour les camps de jour et les activités à forfait

Avant le début du camp de jour ou du bloc d'activités, il est possible d'annuler en tout temps votre participation, et ce sans encourir de frais.

Dans le cas d'une annulation effectuée après le début du camp de jour ou du bloc d'activités, vous devrez acquitter le coût des journées auxquelles vous avez participé, en plus d'un frais d'annulation correspondant à 10 % du coût des services qui n'ont pas été reçus, jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 50\$.

En cas d'absence à l'une des journées de camp ou d'activités, le tarif prévu pour cette journée demeure exigible.